

2024_23_AC_Jurys_examens_FDSP_Master_Droit_Eco_Gestion_Droit_Numérique

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury du Master domaine **Droit, Economie, Gestion** mention **Droit du Numérique** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

MASTER 1
Semestre 1
<p><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></p> <p>Président(e) : M. Manuel CHASTAGNARET Suppléant(e) : M Frédéric LOMBARD</p> <p>Liste des membres :</p> <p><i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i></p> <p>M. Hervé ISAR M. Frédéric LAURIE M. Philippe MOURON M. Jean-Noël STOFFEL (suppléant : M. Vincent EGEA)</p> <p><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u></p> <p>Liste des membres :</p>
Semestre 2 et Jury de MASTER 1
<p><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></p> <p>Président(e) : M. Manuel CHASTAGNARET Suppléant(e) : M Frédéric LOMBARD</p> <p>Liste des membres :</p> <p><i>En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après</i></p> <p>M. Hervé ISAR M. Frédéric LAURIE M. Philippe MOURON M. Jean-Noël STOFFEL (suppléant : M. Vincent EGEA)</p> <p><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u></p> <p>Liste des membres :</p>

MASTER 2

Semestres 3 et 4 – Jury de parcours-type et délivrance du diplôme

Parcours-type Droit des industries culturelles et créatives

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Mme Alexandra **TOUBOUL**

Suppléant(e) : M. Philippe **MOURON**

Liste des membres :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

M. Hervé **ISAR**

M. Frédéric **LAURIE**

M. Philippe **MOURON**

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Parcours-type Droit journalisme et communication

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : M. Pierre **BENTATA**

Suppléant(e) :

Liste des membres :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Mme Séverine **PARDINI-BATTESTI**

M. Hervé **ISAR**

M. Damien **FROSSARD**

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Parcours-type Droit des communications électroniques

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : M. Philippe **MOURON**

Suppléant(e) : M. Pierre **BENTATA**

Liste des membres :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

M. Hervé **ISAR**

M. Frédéric **LAURIE**

Mme Alexandra **TOUBOUL**

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres :

Article 2 : Le Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 28 novembre 2024



Pour le Président et par délégation,
Le Doyen de la Faculté de Droit et de Science Politique

A handwritten signature in blue ink, appearing to be a stylized name, is written over a horizontal line.